



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
14 AOÛT 2023
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire devant public à l'école no : 1 endroit habituel à 19h00 ce 14ième jour d'août 2023, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier
Tammy Arsenault

Sylvie Charest
Jean-Paul Landry

Maire : Doris Deschênes

Adjointe administrative : Véronique Pelletier

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

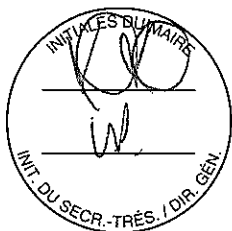
ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Adoption des dépenses encourues du mois de juillet 2023
4. Trésorerie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
8. Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)
9. Abonnement We-Transfert
10. Offre de service pour la modification du règlement de zonage
11. Dossier 009004
12. Ajout de signature au compte Desjardins (pro-maire)
13. Soumission panneaux
14. Élection
15. Poste directrice générale par intérim
16. Affichage poste Directrice Générale
17. Correction d'une erreur cléricale sur avis public pour le projet de règlement 003-2023
18. Points divers
 - a) suivi de dossier (peinture salle municipale, entretien plancher édifice municipal)
 - b) sécurité publique
 - c) Loisirs
 - d) Service de proximité
 - e) Rang 3
 - f) Halte-routière
 - g) Regroupement des municipalités
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée
21. Huit clos

121-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:



122-2023

N° de résolution
ou annotation

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté avec les points 7, 8 et 11 reportés à cause du manque d'informations et les autres points tels que présentés avec la mention que « points divers » demeurent ouvert et le huit clos maintenu.

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal suivant soit approuvé

- Séance ordinaire du 10 juillet 2023 à 19h00

123-2023

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2023 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-07-23 (compte payé) totalisant une somme de 8 176.74\$
- le bordereau SAL-07-23 (salaire payé) totalisant une somme de 7 388.00\$

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-07-23 (compte à payer) totalisant une somme de 34 475.34\$ plus une facture de Isaac Hernandez de 1 402.09\$

- Arpo	17 985.85	#1629
- B. M. Auto Parts	62.23	#1630
- Les Entreprises J. M. Arsenault	24.69	#1631
- Construction Scandinaves	1 174.74	#1632
- DLL Financial Solutions	90.83	#1633
- Les Entreprises Armand Lagacé	6 973.31	#1634
- Garage Restigouche	169.25	#1635
- Lavoie Home Hardware Building	144.80	#1636
- Kent	24.10	#1637
- CFL Environnemental 2022 inc.	2 786.74	#1638
- Ministère des finances	94.42	#1639
- Frontières Motosports inc.	74.73	#1640
- MRC Avignon	577.40	#1641
- Municipalité St-Alphonse LET	2 604.15	#1642
- PCM Solutions d'Affaires	57.16	#1643
- Réseau Collectif G.I.M.	1 117.87	#1644
- Tremblay Bois Mignault Lemay	513.07	#1645

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1er janvier au 31 juillet 2023 a été déposé et présenté.

CORRESPONDANCE



N° de résolution
ou annotation

DEMANDE D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉGION DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) a pris fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la promesse électorale de la CAQ d'investir dans la vitalisation des noyaux villageois au Québec;

CONSIDÉRANT l'abolition du FAIR et conséquemment du volet 4 qui visait à appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques;

CONSIDÉRANT que ce volet offrait la possibilité aux municipalités de toutes tailles d'effectuer des travaux d'améliorations de leurs infrastructures de proximités utilisées tant par les touristes que par la population locale;

CONSIDÉRANT que le programme était utilisé par l'ensemble des municipalités de la Gaspésie, qu'il représentait une contribution essentielle à la vitalité des territoires, et ce même si les montants y étaient somme toute raisonnables.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-André-de-Restigouche demande au gouvernement du Québec d'offrir aux municipalités de la Gaspésie un programme visant à appuyer les municipalités locales dans la réalisation de travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques.

125-2023

RÉCOLTE DES PLATEAUX / DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité accepte de faire l'impression de cartons pour aider à la promotion incitant la population de chaque municipalité de MLP à croire au développement au potentiel de la production alimentaire de l'organisation de la Récolte des Plateaux.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE / OBVMR

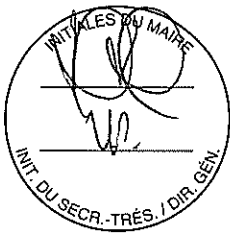
Il est convenu que Doris Deschênes soit présente pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 30 août prochain.

TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT

Considérant que M. Gaétan Dufour était absent, la municipalité lui répondra personnellement afin de répondre à toutes ses questions.

Lettre M. Scott Irvine : On redonne les mêmes réponses et Monsieur Irvine revient sur des événements datant de 2018.

Lettre Collectif citoyens(nes) de Saint-André-de-Restigouche : Des réponses sont données aux membres présents, plusieurs réponses se retrouveront dans les points 9, 15, 16, 17.



N° de résolution
ou annotation

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET
– PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

Sujet reporté

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET
– PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX (PPA-ES)**

Sujet reporté

126-2023

ABONNEMENT WE-TRANSFERT

CONSIDÉRANT que les fichiers des enregistrements du conseil sont plus de 2g et que le programme We-Transfert est gratuit pour l'envoi de fichier jusqu'à un maximum de 2g;

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité s'abonne à We-Transfert au coût de 15\$ par mois taxe comprise pour l'envoi des vidéos des séances du conseil.

**OFFRE DE SERVICE POUR LA MODIFICATION DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Sujet reporté pour évaluation

127-2023

**AJOUT DE SIGNATURE AU COMPTE DESJARDINS (PRO-
MAIRE)**

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité ajoute Madame Tammy Arsenault, pro-maire, pour signer les documents Desjardins en cas d'absence de la mairessè.

128-2023

SOUSSION PANNEAUX

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité accepte la soumission 11748540-00 de SPI Santé Sécurité au montant de 908.53\$ avec taxes pour l'ajout de panneaux dans la municipalité.

129-2023

ÉLECTION

Considérant qu'une demande pour un délai de prolongation est demandé au ministère des affaires municipales pour les prochaines élections concernant le siège numéro 3,

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité attende la réponse du MAMH pour publier la date des prochaines élections.



N° de résolution
ou annotation

POSTE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité mandate Véronique Pelletier comme directrice générale et greffière trésorière par intérim le temps de trouver une remplaçante à la direction générale qui est en congé maladie.

131-2023

AFFICHAGE POSTE DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR REMPLACEMENT MALADIE

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité affiche un poste comme directrice générale pour remplacement de congé maladie.

132-2023

CORRECTION D'UNE ERREUR CLÉRICALE SUR L'AVIS PUBLIC POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 003-2023

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 003-2023 concernant les nuisances à été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 5 juin dernier;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée concernant la date de signature de l'avis public pour l'adoption dudit projet;

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité corrige cette erreur cléricale et que la date de signature du document est bien le 6 juin 2023 et non le 6 mai 2023;

Que cette erreur cléricale n'enlève rien au règlement dans son entièreté.

POINTS DIVERS

SUIVI DE DOSSIER

133-2023

PROJET PEINTURE SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité repeint la salle municipale en gris pâle numéro D 35-5-0525-0 et autorise l'achat de matériel nécessaire pour la réalisation de ce projet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

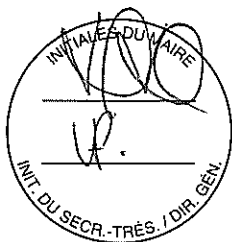
Aucun signalement.

LOISIRS

Les activités sont interrompues pour l'été, cependant, il y a un grand nombre de location pour le dortoir.

SERVICE DE PROXIMITÉ

On apprend que la Coop a été vendue à un résident de la Beauce



N° de résolution
ou annotation

134-2023

RANG 3

Un courriel a été envoyé à Annie-Claude Arsenault et Marc-Antoine Babin pour avoir un suivi concernant l'analyse demandé pour la route du rang 3.

HALTE-ROUTIÈRE

Considérant un problème d'hygiène au niveau des déchets organiques à la halte routière situé à l'Assemetquagan, la municipalité fera des démarches auprès du ministère des transports concernant l'option d'une toilette chimique pour régler ce problème.

REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia ont discuté des perspectives d'avenir pour leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration entre les cinq municipalités a permis au cours des dernières années d'optimiser la desserte de services à la population;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre une assistance technique pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance technique est gratuite et qu'elle n'est pas conditionnelle à un engagement des municipalités à donner suite au regroupement;

CONSIDÉRANT QU'une étude réalisée avec l'assistance du MAMH vise à fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder ou non au regroupement;

CONSIDÉRANT QU'une telle étude permettrait de mettre en lumière, objectivement, les avantages et les inconvénients d'un regroupement des municipalités de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia;

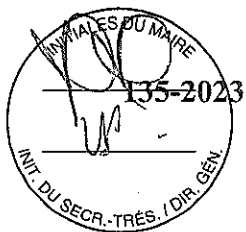
CONSIDÉRANT QU'une telle étude nécessite la formation d'un comité de travail conjoint entre les villes, lequel aurait le mandat de réaliser l'étude avec l'assistance technique du MAMH, d'informer les conseils municipaux de l'avancement des travaux et les consulter au besoin;

CONSIDÉRANT QU'une telle étude serait rendue publique afin que les citoyens puissent la consulter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roch Gohier et résolu unanimement :

- de solliciter l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement des municipalités de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia;
- de mandater madame Doris Deschênes, mairesse.

Adopté à la séance du conseil du 14 août 2023



N° de résolution
ou annotation

EMPLOYÉ MUNICIPAL

Considérant que l'employé temporaire n'est plus disponible à entrer pour des raisons familiales; Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents; Que la municipalité réaffiche le poste de journalier estival pour remplacer l'employé temporaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une membre des fermières nous signale qu'un des frigos de la cuisine congèle les aliments. Nous contacterons un spécialiste afin de corriger la situation.

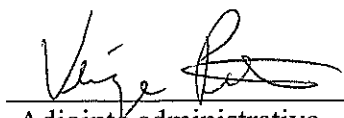
On nous signale, avec photo à l'appui, que, dû aux fortes pluies, il y a de nombreuses crevasses sur l'accotement le long de la route du rang 4, ce qui risque de détériorer le chemin puisque l'eau s'infiltré sous l'asphalte. *Les Entreprises Armand Lagacé* sera contacté afin d'ajouter du gravier, niveler et compacter les accotements.

136-2023

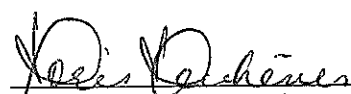
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close. La levée de l'assemblée est proposée par Jean-Paul Landry à 20h28.


Maire


Adjointe administrative

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire